

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2013

Ouverture de la séance à 20 h 40.

Communes forestières : appel de cotisation

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer.

Presbytère de Chams :

Les travaux étant terminés une DM de 3 000 € doit être prise afin de régler les dernières factures.

Une subvention de 5 000 € a été attribuée par le sénateur.

Forêt sectionale de Verrières : proposition de prix pour vente gré à gré

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à la proposition faite par l'ONF au prix de 1 €/m³. Il propose de contacter d'autres entreprises pour faire couper le bois et le vendre aux habitants de Verrières.

Convention de servitude à ERDF : Ancette

A la demande du notaire chargé par ERDF de faire publier les conventions de servitude accordées à Ancette en 2010 concernant l'enfouissement des lignes, le conseil municipal décide de demander le déclassement du domaine public de « la Bessière » et d'autoriser les servitudes sur cette partie du domaine public et sur le sectional D n° 494.

Location four de l'Herm

Suite à la demande d'un habitant du village de l'Herm, le conseil municipal décide de louer le local de l'ancien four de l'Herm. Il fixe un prix de location de 30 € par mois.

Enfouissement réseaux France Télécom à La Vialatte et Besseyrette

Le conseil municipal décide de demander une aide au conseil général pour l'enfouissement des réseaux France Télécom à La Vialatte et Besseyrette. Le montant des travaux s'élève à 23 954,43 €. Une aide à hauteur de 30 % peut être envisagée.

Convention de pâturage

Le conseil municipal décide que la convention de pâturage de Claude CHAUSSE sera modifiée et mise au nom de son épouse qui a repris l'activité agricole.

Questions diverses

- Via agrippa : les agriculteurs de Chams ont donné leur accord pour le passage du tracé de la « Via Agrippa » sur leurs terrains.
- La commune de Saint-Symphorien va faire réaliser les visites de sécurité obligatoires dans ses établissements (salle des fêtes, garage communal et Mairie).
- Le CAE de Michel CHAUSSE arrive à son terme au 31 octobre 2013. Le conseil municipal décide de ne pas renouveler le contrat.

La séance du conseil a été levée à 21h30.